

RESUME ANALYTIQUE

du "Mémorandum de politique économique et financière, 2022-24" Programme de référence du Congo (2022-2024), appuyé par la facilité élargie de crédit du Fonds monétaire international (FMI).

Le Mémorandum, rédigé en 2021 pour entrer en vigueur en janvier 2022, s'ouvre par la phrase suivante :

« Le présent mémorandum décrit l'évolution récente de l'économie, les perspectives pour 2022 et à moyen terme, ainsi que les objectifs du programme et les politiques et mesures prévues pour les atteindre ».

S'agissant de « l'évolution récente » de l'économie nationale et des perspectives à court et moyen termes, il est noté que de 2015 (première année après la chute brutale et importante du cours du baril de pétrole) à 2021 (deuxième année de prévalence de la pandémie de COVID -19 au Congo), la situation économique était demeurée difficile. Ce fut globalement une période de récession économique.

C'est à partir de 2021 qu'il y a eu des changements positifs. La situation budgétaire s'était améliorée grâce principalement à l'augmentation des recettes pétrolières et à une diminution des dépenses (en particulier des dépenses d'investissement). La dette publique était redevenue soutenable, à la suite des opérations de restructuration d'une partie de la dette extérieure (les prêts de la Chine) et de l'initiative de suspension du service de la dette (ISSD) du G20 (mai 2020-juin 2021). Le taux de croissance du PIB en 2021 devrait être de -0,2% contre -8,1% en 2020.

Les perspectives de croissance économique s'annonçaient positives. Il était prévu un taux de croissance de 2,4% pour 2022 et 3,2% pour le moyen terme (2023-2024).

C'est dans ce contexte financier et économique que le gouvernement de la République du Congo avait résolu, en janvier 2022, de mettre en œuvre, pour trois ans, un programme appuyé par la facilité élargie de crédit (FEC) du Fonds monétaire international.

Ce programme, soutenu par le FMI à travers la facilité élargie de crédit (FEC), a pour objectif stratégique d'aider le Congo à sortir de la catégorie des pays fragiles. Pour ce faire, il vise principalement :

- « le renforcement de la résilience de l'économie aux chocs défavorables, grâce à l'augmentation des dépenses d'infrastructures sociales, conformément au Plan national de développement (2022-2023) ;
- la résolution des arriérés extérieurs et le remboursement régulier de tous les arriérés intérieurs d'ici fin 2031 ;
- le renforcement de l'investissement public et de la gestion de la dette qui, combiné à l'assainissement budgétaire et au paiement des arriérés, réduira les vulnérabilités de la dette ;
- la mise en œuvre effective de la gouvernance, de la transparence et des réformes structurelles favorisant une croissance économique verte hors pétrole ».

Le programme comporte un volet de politique budgétaire (A), un autre sur « l'investissement public et gestion de la dette » (B), un troisième sur « la préservation et l'amélioration de l'utilisation des ressources énergétiques » (C), un quatrième sur la « gestion des finances publiques et réformes de la gouvernance » (D), un cinquième sur « de vastes réformes structurelles » (E), un sixième sur le « renforcement des capacités statistiques » (F), un avant-dernier sur le « financement du programme » (G) et le dernier sur le « suivi du programme » (H).

Pour chaque volet, les principales préconisations du programme sont respectivement les suivantes :

- augmenter les recettes (en mettant en œuvre une batterie des mesures et réformes) et les dépenses essentielles (santé, éducation, aide sociale et des infrastructures résilientes) pour réduire les inégalités et stimuler la diversification économique ainsi que la résilience (A) ;
- améliorer la gestion de l'investissement public (recadrer la passation des marchés publics, améliorer les méthodes de planification des projets à exécuter et l'efficacité de l'exécution) et poursuivre une gestion prudente de la dette tout en renforçant sa viabilité (B) ;
- poursuivre des réformes de fond dans le secteur de l'énergie, appliquer la « politique de vérités des prix pétroliers dans la filière carburants » et réduire les subventions versées à la raffinerie CORAF et à la centrale électrique du Congo (CEC) ; (C)
- continuer d'améliorer la gouvernance et la transparence des finances publiques tout en luttant contre la corruption et les risques budgétaires ; (D)

- mettre en œuvre des réformes recommandées par le programme des réformes économiques et financières de la CEMAC (PREF-CEMAC) particulièrement (i) améliorer les infrastructures d'eau, d'énergie, de transport, de télécommunication et d'assainissement (ii) améliorer le climat des affaires et la compétitivité extérieure, (iii) renforcer la résilience du secteur financier et élargir l'accès aux financements ; (E)
- améliorer les bases de données statistiques publiques et poursuivre des efforts de publication des indicateurs économiques de base ; (F)
- avoir des garanties de financement du programme par les partenaires extérieurs ; (G)
- convenir d'un suivi semestriel du programme par le Conseil d'administration du FMI et renforcer les mécanismes de suivi interne. (H)

Les actions préconisées comportent des indicateurs quantitatifs de performance (cf. tableau 1 du Mémoire) et des repères structurels (cf. tableau 2 et 3).

Les indicateurs quantitatifs consistent en une fixation de planchers (de solde budgétaire primaire de base, de dépenses sociales et de remboursement des arriérés intérieurs) et de plafonds (d'accumulation de nouveaux arriérés de paiements extérieurs, de nouvelle dette contractée, y compris celle dite gagée sur les ressources naturelles, etc.).

Les repères structurels ont trait notamment à la gestion des finances budgétaires, à la gestion de la dette et de la transparence à la lutte contre la corruption, etc.

Une enveloppe de 455 millions de dollars US est consacrée par le FMI au financement partiel du programme.

NDLR.

Le programme fait l'objet, depuis sa conclusion, d'un suivi semestriel par le Conseil d'administration du FMI qui examine les indicateurs quantitatifs et les repères structurels.

Dès l'approbation du programme, le 21 janvier 2022, le FMI a immédiatement décaissé 90 millions de dollars au profit du Congo. Les cinq (5) premières revues du programme ont été toutes jugées concluantes (atteinte des indicateurs quantitatifs et réalisation des repères structurels). A la fin de la cinquième revue (mai 2024), un total de 385 millions de dollars avait été décaissé.